Objet : Création d'un site Internet - Intranet

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la nécessité, pour le Pays, de se doter des outils de communication interne et externe, sous forme d'un réseau Intranet couplé à un site Internet :

- Communication interne : réseau Intranet associant le siège du Pays, les 5 antennes et les communautés de communes membres

- Communication externe : portail électronique du territoire et site Internet du Pays

Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur pour la création du site, le suivi et la maintenance étant assurés en interne par les agents du Pays

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 25 000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional 10 000 €
- Europe 10 000 €

Monsieur le Président sollicite l'accord de l'Assemblée, quant à la réalisation de cette action en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc & Vignobles, l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture
De Béziers
Le 19 décembre 2005